



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3660

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 5° - Lyon 9°

objet : Grand site de Fourvière - Convention de partenariat 2018-2020 entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - missions territoriales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3660

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 5° - Lyon 9°

objet : **Grand site de Fourvière - Convention de partenariat 2018-2020 entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - missions territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le site historique de la colline de Fourvière, berceau et emblème de la Ville de Lyon, qui est inscrit au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), constitue une carte maîtresse du tourisme métropolitain. Grâce à un patrimoine architectural, urbain, paysager et gastronomique d'exception, c'est le 1^{er} site visité de la Métropole avec environ 2,5 millions de touristes annuels.

La colline de Fourvière, site d'enseignement de 16 000 étudiants et élèves du primaire et secondaire, composé de secteurs résidentiels de 20 000 habitants, est également un lieu de vie animé dans lequel cohabitent différents usages : habitat, culture, tourisme, enseignement, pratique des sports de plein air, etc.

À ce jour, plusieurs projets d'envergure ont été réalisés ou sont en cours de réalisation sur ce site : aménagement du quartier de l'Antiquaille, extension de l'Ecole catholique des arts et métiers (ECAM), projets de la Fondation Fourvière, etc. Ces projets contribuent à développer l'attractivité du site et sa fréquentation. Ils participent à renforcer le rayonnement de la Ville et de la Métropole à l'international. De plus, ils génèrent une fréquentation croissante du site, avec des enjeux de prise en compte et d'accompagnement de l'évolution des usages et d'organisation des flux, pour préserver les équilibres sociaux, patrimoniaux et environnementaux.

Ainsi, il convient d'élaborer une vision stratégique du devenir de la colline de Fourvière à l'horizon 2035, pour inscrire son développement dans une perspective métropolitaine, selon les principes du développement durable.

À plus court terme, un plan d'actions 2020-2022 sera élaboré avec les acteurs du site pour impulser le partenariat et concrétiser de 1^{ères} opérations, par exemple en termes de signalétique, de parcours thématiques, de modes doux, de mise en valeur et d'adaptation de l'offre culturelle et touristique. Une concertation avec les habitants sera organisée dès la phase de diagnostic et de conception, puis tout au long du projet.

Un 1^{er} comité des partenaires s'est réuni le 6 juillet 2018, sous la Présidence de monsieur le Maire de Lyon, de monsieur le Président de la Métropole et de monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les objectifs du projet Grand site de Fourvière sont les suivants :

- mettre en valeur le patrimoine exceptionnel du site, tant architectural qu'urbain et paysager, auprès de tous les visiteurs : touristes, grand-lyonnais, étudiants, scolaires,
- conforter et qualifier davantage l'offre touristique, gastronomique, culturelle et récréative du site, en préservant "l'esprit des lieux",
- renforcer la fonction majeure d'accueil du public et de pédagogie du site,

- mieux gérer la fréquentation croissante par les usagers, notamment en adaptant l'espace public et en améliorant l'accessibilité au site, en préservant le cadre de vie des habitants,
- accompagner le développement et l'ouverture du pôle d'enseignement sur le site, notamment, par une mutualisation des équipements des établissements.

Un périmètre de projet a été défini. Il est composé de plusieurs quartiers unis par une dimension patrimoniale forte : plateau de Fourvière, Vieux-Lyon, Saint Just, Saint Irénée, l'Observance, la Quarantaine, les quais de Saône.

La Ville de Lyon et la Métropole envisagent, à terme, de s'engager dans une démarche de labellisation "Grand site de France".

Afin de mener à bien cette démarche, une direction de projet a été créée le 15 octobre 2018. Elle se compose d'une directrice de projet.

Cette direction de projet a pour missions d'animer la gouvernance partenariale, politique et technique du projet "Grand site de Fourvière" sous la double responsabilité de la Ville de Lyon et de la Métropole. Elle participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie décidée par les élus. À ce titre, elle identifie, planifie et coordonne les plans d'actions afférents au projet "Grand site de Fourvière".

La convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Métropole définit les missions et les moyens transversaux attribués à la direction de projet pour la période 2018-2020, et la répartition de leur prise en charge respective par la Ville de Lyon et par la Métropole.

Les études thématiques et les opérations qui seront proposées dans le cadre du projet "Grand site de Fourvière" seront prises en charge par les collectivités au regard de leurs compétences respectives (par exemple : éclairage public, espaces verts, culture pour la Ville de Lyon et voirie, tourisme, économie, déplacements pour la Métropole).

Pour la période 2018-2020, le budget prévisionnel de la direction de projet s'élève à 160 000 € TTC, avec une prise en charge pour moitié par chacune des 2 parties, comme suit :

	Montant (en € TTC) octobre 2018-2020	Part de la Métropole de Lyon (en €)	Part de la Ville de Lyon (en €)	Portage
poste de directrice de projet (un équivalent temps plein -ETP-)	160 000	80 000	80 000	Métropole de Lyon

Selon l'échéancier suivant :

- 40 000 € versés par la Ville de Lyon à la date de notification de la convention,
- 40 000 € versés par la Ville de Lyon à la 1^{ère} date anniversaire de notification de la convention. Par ailleurs, les parties se rapprocheront ultérieurement pour étudier les modalités de poursuite du présent partenariat quant à la définition et la mise en œuvre à moyen et long terme du projet, à l'horizon 2035 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Métropole pour concevoir et mettre en œuvre le projet "Grand site de Fourvière", pour un montant global prévisionnel à hauteur de 160 000 € TTC sur la période 2018-2020, avec une participation financière à hauteur de 80 000 € de la Ville de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La recette de fonctionnement en résultant, soit 80 000 € TTC sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 74 - opération n° 0P06O5664, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 40 000 € TTC en 2019,
- 40 000 € TTC en 2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

.